

tions. L'Assemblée générale a également adopté une résolution acceptant l'offre d'établissement au Canada, dans un premier temps, d'un centre permanent pour l'utilisation du matériel audio-visuel conçu pour *Habitat*.

La Commission économique pour l'Europe a continué de permettre l'échange de renseignements utiles sur l'environnement, notamment par l'intermédiaire de hauts conseillers, auprès des membres de la C.E.E., sur les problèmes de l'environnement. Ces derniers ont participé activement à l'étude des questions environnementales liées à l'application de l'Acte final de la C.S.C.E. Le comité de la construction, du logement et de la planification de la C.E.E. a accepté de tenir à Ottawa, en octobre 1977, un colloque sur l'étude de l'incidence des problèmes énergétiques sur la planification et l'aménagement des établissements humains.

Le Canada a continué de prendre part aux travaux de l'O.C.D.E. sur l'environnement et du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne (C.D.S.M.). Au sein du C.D.S.M., le Canada gère un projet-pilote sur l'alimentation et la santé et participe à une étude sur l'application des techniques de télédétection à la pollution marine.

Dans le cadre de l'extension de ses relations avec l'Europe, le Canada a poursuivi ses entretiens avec la Communauté européenne en matière de coopération et d'échanges d'informations sur des questions d'ordre scientifique et écologique. A la suite d'un échange de correspondance entre l'ambassadeur du Canada et le vice-président de la Commission (Bruxelles, novembre 1975), l'on a établi un cadre officiel de coopération en matière d'environnement. Ces relations se sont poursuivies en 1976 avec la venue à Ottawa d'une délégation d'experts dirigée par M. Scarascia-Mugnozza, vice-président de la C.E.E. chargé spécialement de l'environnement.

Droit international

Dans le domaine du droit international, le Ministère exerce, par l'intermédiaire de son Bureau des affaires juridiques, deux fonctions principales qui se complètent l'une l'autre. Le

Bureau fournit au gouvernement des services consultatifs généraux sur le droit international dans sa forme actuelle, et notamment des renseignements sur les accords internationaux intéressant le Canada ou auxquels il est partie.

Dans les relations actuelles entre les États, les nombreuses réunions internationales tenues en vue de codifier le droit existant ou d'élaborer un droit nouveau dans les domaines qui n'y sont pas encore assujettis revêtent une importance croissante. Le Bureau, quant à lui, est l'organe d'exécution du gouvernement canadien dans l'élaboration et l'application du droit international.

Droit de la mer

Dans le but d'accélérer l'élaboration du traité d'ensemble qui régira à l'avenir l'utilisation des océans, la *Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer* a tenu deux sessions à New York en 1976, une au printemps, du 15 mars au 7 mai, et une en été, du 1^{er} août au 17 septembre. Si la première a permis d'accomplir des progrès considérables, la seconde n'a pas donné les résultats escomptés; en effet, les délégués ont encore été incapables de résoudre les questions les plus litigieuses, en particulier celle du régime applicable aux grands fonds marins.

La session du printemps a été saisie du « texte unique de négociation » (TUN) en trois parties qui avait été publié le dernier jour de la session de 1975, à Genève, de même que d'un texte sur les procédures de règlement des différends, préparé, de son propre chef, par le président de la Conférence et publié en juillet 1975. Ces deux documents comprenaient quelque trois cents articles, ainsi que des annexes, qui représentaient la première tentative faite pour exposer, en vue de leur solution, des problèmes complexes et interdépendants. Les délégués n'ayant pas eu l'occasion de se prononcer sur leur contenu avant l'ouverture de la session, il a été décidé que les trois principales commissions passeraient en revue les parties du TUN qui leur incombaient respectivement, en vue de produire un « texte unique de négociation révisé » (TUNR), tandis que le texte du président sur